ATELIER T5 Habiter le littoral demain,
… en tenant compte des spécificités territoriales, sociales et sociétales, en intégrant l'histoire et la culture du risque.

Thème(s) - Mots clés : prospective - submersion marine – littoral – repli stratégique – environnement – sensibilisation – résilience – dérèglements climatiques – paysage – agriculture – salinité des sols – Frontignan-la-Peyrade – Département de l'Hérault

Nature de l'action : Concours d'appel à idées

Date(s) : 2022-2023

Présentation : Le Conseil Départemental de l'Hérault a souhaité, en partenariat avec le CAUE 34, lancer un concours d'idées ouvert aux professionnels et étudiants des disciplines de l'urbanisme du paysage et de l'architecture. L'objet de ce concours est de proposer, à l'échelle d'un quartier en zone littorale méditerranéenne, des formes originales d'aménagements, résilientes aux effets attendus des dérèglements climatiques. Il souhaitait montrer qu'il existe des réponses à l'expression du changement climatique en zone littorale. Cette initiative doit contribuer à faire évoluer les modes d'occupation de l'espace littoral, à promouvoir l'innovation dans un secteur porteur et à renforcer les partenariats entre les collectivités et les professionnels de l'habitat. Il a été demandé aux équipes candidates de proposer des modèles d'aménagements adaptés aux contraintes des risques littoraux et du changement climatique pour les 80 prochaines années (résilience aux submersions marines, transparence hydraulique, sécurité des habitants, économie des ressources naturelles et des espaces, transparences écologiques et solutions fondées sur la nature ...).

Partenaires : Département de l'Hérault / École nationale supérieure d'architecture de Montpellier / Ville de Frontignan-la-Peyrade / Région Occitanie / DDTM

Publics cibles : élus – techniciens – professionnels – étudiants - grand public…

Diffusion :
Présentation des résultats Conseil départemental de l'Hérault / Exposition Ordre des Architectes Occitanie
https://herault.fr/1284-concours-littoral-2050.htm
https://www.caue34.fr/actus/quels-sont-les-laureats-du-concours-habiter-le-littoral-demain/

Développement à venir : Séminaires, exposition dans la future maison du Littoral, publication…

Moyens CAUE mobilisés : architectes urbanistes conseiller et architecte/paysagiste-conceptrice conseillère

Moyens externes : Personnels du département de l'Hérault**,** personnels de la ville de Frontignan-la-Peyrade

Contact CAUE :
patrick.buffard@caue34.fr
Contact Département :
mpieyre@herault.fr

Informations complémentaires internes au réseau des CAUE

- Proposition libre de sujets de réflexion (pour nourrir les échangesdesateliers)

Cette spécificité "littorale" est rattrapée par une généralité, à savoir celle de l'**adaptation d'un territoire et des architectures** à la question plus globale du **réchauffement climatique et ses corollaires.**
Le réchauffement climatique va impacter **l'agriculture, la ressource en eau, les villes, les formes urbaines les édifices (confort d'été), le paysage (espace public, végétation…), la biodiversité…. le bien-être des habitants.**
Beaucoup d'actions sont déjà engagées (cours oasis, gestion de l'eau, des-imperméabilisation, végétalisation…) mais il faut sans doute aller plus vite et avoir un impact plus important.

- Difficultés

Mobiliser une équipe "projet" sur du long terme (2 ans) : débute à 3 avecun stagiaire et on termine seul

- Bénéfices

L'apport du CAUEa une demande assezfloue au départ : un concours sur l'habitat flottant ? Complexifier la question, déplacer le regard, choix du site, rédiger le cahier des charges,organisation du concours…
Pour la commune : choix d'un site déjà inscrit à l'urbanisation (OAPet future Zac) sur lequel le regard et les enjeux et objectifs d'aménagements vont évoluer…sensibilisation des élus et techniciens.
Constitution d'un réseau d'acteurs partageant une culture commune et qui ont tous nécessairementmonté en compétences avec les apports de chacun, et les résultats du concours.

- Comment poursuivre ?

Valoriser ce travail (= du temps) afin qu'il profite à d'autres communeset élus du territoire.